Commune de Donneloye
Conseil Général

1ERE EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 19 MARS 2013

La séance est conduite par le président M. Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad'hoc, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 01/2013 :

- **d'adopter les statuts de l'Association scolaire de la région d'Echallens (ASIRE), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2014**
- **de dissoudre l'Association Intercommunale de l'ASIPJ, avec effet au 1er janvier 2014, étant précisé que le législatif intercommunal devra se prononcer à fin 2013 en vertu des dispositions statuaires**

le Président

G. Gavillet

Gilbert Gavillet

CONSEIL GÉNÉRAL * DONNELOYE *

la secrétaire

Angélique Bovey

Prahins, le 20 mars 2013